

## ACTES NEUJ PRO 2010

### RENCONTRE DES VILLES ET DES INTERCOMMUNALITÉS

#### REFORME TERRITORIALE : L'IMPOSSIBLE RECONNAISSANCE DES POLITIQUES JEUNESSE ?

***Mikaël GARNIER-LAVALLEY, Délégué général de l'ANACEJ, Animateur de la rencontre***

Bonjour et bienvenue ; Jean-Philippe REFFRAY devait être mon comparse, il est retenu par une urgence professionnelle à gérer ; il est directeur d'un service jeunesse à Bruay-la-Bussière ; il doit traiter cette urgence, il est vraiment désolé, il ne peut pas être avec nous ; il me revient donc la tâche d'animer ce temps ; je suis délégué général de l'ANACEJ, association qui regroupe des collectivités territoriales et des Fédérations d'éducation populaire sur tout ce qui est démocratie participative en direction des enfants et des jeunes.

Le temps de travail qui vous est proposé aujourd'hui, avec l'ensemble des organisateurs de Neuj Pro est de revenir sur la question de la réforme territoriale qui impacte la plupart des acteurs jeunesse aujourd'hui, directement ou indirectement, en ce moment et probablement encore plus dans les mois qui viennent, et le faire par une entrée territoriale : d'un côté les intercommunalités et les communes et de l'autre côté, les Conseils généraux et les Conseils régionaux ; non pas que l'on ne souhaitait pas que vous partagiez vos réflexions, ce sera probablement le cas pendant l'ensemble, mais traditionnellement à NEUJ PRO il y avait ce premier temps de partage autour d'un thème, qui ensuite permet de broser un peu plus large. Nous avons 1 heure 30 pour faire le tour de la question ; l'idée est bien d'échanger entre nous ; nous avons prévu une introduction de 10 à 15 minutes pour vous dire où en est le débat sur cette réforme territoriale, quel cheminement la question de la jeunesse a suivi dans ce débat de 18 mois et qu'ensuite, nous puissions échanger ensemble.

Le titre de l'atelier est explicite : « réforme territoriale : l'impossible reconnaissance des politiques jeunesse ? » Il faut avoir en tête que dès le départ de la discussion autour de cette réforme, voici à peu près 2 ans, les premiers travaux de la commission BALLADUR, puis son rapport, faisaient le tour et listaient l'ensemble des compétences des collectivités et proposaient un réaménagement possible de ces compétences, étant entendu que l'objectif était de réduire le mille-feuilles pour rendre l'action publique plus efficace ; on entendait déjà ce discours dans le cadre de la réforme de l'Etat en train d'être mise en œuvre, car la révision générale des politiques publiques commençait à faire son œuvre, avec une simplification pour rendre un meilleur service aux citoyens, c'était le discours qui allait vers la réforme. L'idée était aussi de spécialiser un peu plus les collectivités parce qu'il y aurait des financements croisés qui ne seraient pas efficaces, et des strates successives qui ne permettraient pas une bonne action publique.

Autant d'éléments qui peuvent être partagés par un certain nombre d'élus, de professionnels des collectivités ou de responsables associatifs qui travaillent avec les collectivités ; pour ce qui concernait la jeunesse, ce qui était important pour nous était d'essayer de retrouver l'idée de l'émergence, ou de la consécration d'une compétence jeunesse qui était exercée par un certain nombre de collectivités, non pas de manière obligatoire, car elle n'existe pas, de manière facultative ; il y a des éléments de compétence obligatoire pour les régions, pour les départements, pour les communes, mais ce n'est pas fléché. D'ailleurs, dès le rapport BALLADUR, aucune compétence spécifique sur la jeunesse n'apparaissait ; pour autant, quelques mois après le rapport BALLADUR, la réforme commençait à

être pensée, réfléchi, un autre sujet venait sur la table, l'an passé, la préparation du Livre vert sur la jeunesse, coordonnée par Martin HIRSCH.

De ces deux réformes qui fonctionnaient en parallèle, un certain nombre d'acteurs institutionnels ont essayé de rappeler aux uns et aux autres que, peut-être, en terme de jeunesse, il y avait un moyen de croiser ces deux réflexions, d'un côté car si l'on imaginait de nouvelles politiques jeunesse, il fallait imaginer quels en seraient les acteurs, et que l'Etat seul n'était pas le principal acteur des politiques jeunesse aujourd'hui, et de l'autre côté, que s'il y avait une réforme des collectivités, il serait intéressant qu'il y ait aussi un lien avec ces compétences exercées. Nous n'avons été entendus (quand je dis « nous », c'est un certain nombre d'acteurs associatifs, des élus locaux, l'ANACEJ avait pris toute sa part à ce moment) par personne, les uns considérant que la jeunesse, c'était un peu compliqué, que certes, il y avait des compétences transversales, mais que quand même, ce n'était pas une compétence très importante en sous-main, les autres considérant que la réforme territoriale étant un tel gros « bordel » que pour les gens qui s'occupaient de jeunesse, ce n'était peut-être pas très facile d'intervenir dans le débat, en tout cas, c'était plus risqué ; c'était un peu le discours de Martin HIRSCH derrière.

Où en est-on aujourd'hui ? Nous sommes aujourd'hui face à 4 réformes en cours au même moment, qui impactent assez fortement. La première est la plus connue, la réforme des collectivités, qui devait faire l'objet de 4 projets de loi, 3 premiers qui devaient être discutés depuis le début de l'hiver, puis un 4<sup>ème</sup> sur la question des compétences, les 3 premiers visant à rappeler quel était le cadre général des collectivités, de faire en sorte que les scrutins se rejoignent ; avec la création du conseiller territorial, il fallait que les scrutins des régionales et des ex-cantoniales se rejoignent ; il fallait aussi que l'on arrive à avoir bien structurellement ces collectivités fonctionnant. Il devait y avoir un dernier projet de loi, qui devait être voté un an après le vote des 3 premiers, qui devait permettre de spécialiser un peu plus les collectivités et attribuer à chacune d'entre elles un certain nombre de compétences ; c'était le projet de loi sur les compétences. Le début de la discussion parlementaire s'est fait en début d'année, d'abord au Sénat, Sénat qui est plus difficile à convaincre que l'Assemblée Nationale car la majorité n'est pas très importante, et la négociation avec les groupes centristes notamment, permet de faire évoluer un certain nombre de projets.

Il se trouve que, comme le Sénat est en gros la chambre des pouvoirs locaux, les Sénateurs ont essayé d'atténuer les projets sur au moins 2 éléments : le premier est la question de la clause générale de compétence, qui devait être discutée plus tard, et le mode de désignation des conseillers territoriaux ; d'autres éléments apparaissaient, mais il y avait en tout cas une certaine souplesse. L'Assemblée Nationale en première lecture est revenue sur l'ensemble de ces éléments ; il y a eu une grosse discussion au Sénat sur la 2<sup>ème</sup> lecture, qui revenait sur l'ensemble des éléments. Je vous dis cela pour vous expliquer que les équilibres institutionnels ne sont pas évidents ; la 2<sup>ème</sup> lecture à l'Assemblée Nationale est revenue tout ou partie sur ce qu'avait décidé le Sénat ; mais plus grave, il y a eu une accélération au printemps du calendrier ; ce qui était prévu d'arriver 12 à 18 mois après, le débat sur les compétences, voir le rôle de la Région, le rôle du Conseil général, le rôle des intercommunalités par exemple, a été inclus dans les projets de loi en discussion ; cette accélération a engendré des craintes assez importantes des acteurs jeunesse. La coordination des associations de jeunesse et d'éducation populaire, le CNAJEP, est intervenu, l'ADF également, l'ANACEJ également, un certain nombre d'acteurs sont intervenus pour rappeler que cette question des compétences mettait peut-être la charrue avant les bœufs, avant même que l'on ait stabilisé les statuts des différentes collectivités.

La réalité du débat sur les compétences amène directement à se poser la question : quels sont les acteurs aujourd'hui des politiques locales de jeunesse, comment progressivement tout cela s'est-il transformé ? Les politiques locales de jeunesse pour les communes, ce n'est pas quelque chose de nouveau, c'est quelque chose qui commence à être installé ; les communes ont été particulièrement incitées à développer des politiques de loisirs, via des aides spécifiques des Caisses d'allocations familiales, elles ont été aussi incitées à développer des projets éducatifs locaux, où la participation devait être au cœur, et ainsi de suite ; progressivement, elles ont été plus ou moins livrées à elles-mêmes, en tout cas, elles ont développé un certain nombre d'actions. C'est plus récent pour les Conseils généraux et les Conseils régionaux, au-delà des compétences obligatoires que sont les lycées, les collèges et quelques autres, la protection de l'enfance pour les Conseils généraux, elles ont développé ces niveaux de collectivités, sur les 10 dernières années, en particulier depuis 2004, des politiques assez innovantes, pas inintéressantes, qui vont dans plusieurs directions ; pour les

Conseils généraux par exemple, c'est lié au fait que dans certains territoires, les jeunes sont moins présents ; il s'agit d'imaginer des moyens de dynamiser le territoire ; dans d'autres Conseils généraux, les jeunes sont particulièrement présents en milieu urbain, et il s'agit aussi d'imaginer des politiques intéressantes, soit des politiques en propre, développées par le Conseil général ou la Région, soit des politiques d'accompagnement, de mise en réseau des acteurs, prenant dans certains départements notamment le pas sur ce que l'Etat n'arrivait plus ou ne souhaitait plus complètement mettre en œuvre.

Car il y a une réforme dont on n'a pas parlé, qui impacte directement tout cela, c'est la révision générale des politiques publiques et la réorganisation de l'action jeunesse de l'Etat dans les départements avec la mise en œuvre de nouvelles directions de la cohésion sociale et des populations ; département, région, même topo, compétences qui vont au-delà de leurs compétences éducatives ; certaines développent, là aussi, des politiques en propre, soit liées à leurs compétences obligatoires, soit par des décisions de mener des politiques de manière volontaire, directe ou indirecte, en accompagnant des acteurs, que ce soit des collectivités territoriales, des associations, un certain nombre d'acteurs. Tout cela s'est développé depuis une dizaine d'années, avec aujourd'hui une galaxie de politiques jeunesse qui sont menées par des communes, par des intercommunalités, par des Conseils généraux, par des Conseils régionaux, qui sont financées en propre par des collectivités directement, par d'autres collectivités qui financent les actions de certaines collectivités, qui sont financées aussi par l'Etat, par les Caisses d'allocations familiales, par divers acteurs, mettant par ailleurs en lumière la question des financements croisés.

La réforme impacte directement cela, car en premier lieu, elle vise la spécialisation des compétences, je le disais tout à l'heure, et la fin de la clause générale de compétence pour au moins 2 des niveaux territoriaux : les Conseils généraux et les Conseils régionaux ; concrètement, cela veut dire que l'on va interdire aux Conseils généraux d'agir au-delà des compétences obligatoires, qui seront strictement listées par la loi ; deuxièmement, même chose pour les Conseils régionaux. On vous dit, en gros : « vous pouvez agir, mais uniquement dans ces domaines ; la question de la jeunesse étant une compétence qui n'est pas strictement exprimée, sauf exception et sauf arrangement avec les compétences, vous ne pourrez plus agir. »

Ce premier élément inquiète très fortement les Conseils généraux et les Conseils régionaux, dans un premier temps, mais indirectement, y compris les associations et les communes et les intercommunalités, car cela signifie aussi l'interdiction du soutien aux actions de ces autres niveaux territoriaux ; nous verrons que la réforme la plus insidieuse dans toutes celles-là, n'est probablement pas la réforme sur les compétences ou sur les structures, mais la réforme du financement des collectivités territoriales, en particulier la réforme de la taxe professionnelle d'un côté, et de l'interdiction des financements croisés. On pourra toujours agir ou revenir sur la spécialisation des compétences, mais le nerf de la guerre, qui est quand même l'aspect économique risque d'être plus difficile à contrebalancer ; on voit déjà que les Conseils généraux ont d'énormes difficultés à boucler leurs budgets et donc, d'intervenir au-delà de compétences obligatoires qui sont en croissance importante, notamment du fait de la crise, sur toutes les compétences sociales, avec des droits de tirage sur lesquels les Conseils généraux ne peuvent absolument pas intervenir, et de l'autre côté, par la fin de l'obligation des financements croisés, on serre un peu la vis aussi.

C'était un autre élément de la réforme : la clause générale de compétence ; on crée aussi avec la réforme les métropoles ; l'idée est une grosse collectivité dans laquelle on pourrait mettre les compétences des communes (car cela concerne essentiellement les communes de plus de 400.000 habitants, ou 350.000 habitants), les compétences de la communauté urbaine, et les compétences du département sur ce territoire ; on peut donc imaginer assez facilement qu'un territoire où il y a une grosse agglomération, qui a actuellement une communauté urbaine, prendra un certain nombre de compétences au-delà des siennes, du Conseil général, on peut imaginer les collèges, on peut imaginer tout un tas d'autres compétences, et sur un même espace, allier du coup, au niveau d'intervention publique sur ce territoire en direction des jeunes, le développement sur ces territoires de politiques coordonnées entre ce qui était auparavant la compétence de la commune, de l'intercommunalité et du Conseil général. A terme, cela peut être intéressant pour le développement, sur un territoire donné, fortement urbanisé, de politiques innovantes et coordonnées, mais au détriment des autres parties du même département qui ne seront pas concernées par la métropole, et donc, le développement de politiques jeunesse à double niveau.

Troisième élément, avec le retrait progressif de l'Etat, le principe de solidarité qui fonctionne un peu moins. La grande question aujourd'hui est : où en est-on de la réforme ? Cela a été voté à l'Assemblée Nationale, cela a été voté au Sénat ; aujourd'hui, les parlementaires sont réunis, comme ils sont en opposition sur les textes, dans une commission mixte paritaire, qui devait démarrer ses travaux aujourd'hui, qui ne les démarrera finalement que le 3 novembre, le Gouvernement souhaitant que l'activité parlementaire soit principalement consacrée à la réforme des retraites, plus qu'à la réforme des collectivités territoriales ; cette commission mixte paritaire se réunira donc dans quelques jours, au début du mois de novembre. Cette commission mixte paritaire et ce qu'il en adviendra ensuite, ce sont deux enjeux : est-ce que l'on reconnaît une compétence partagée sur un certain nombre de domaines, comme l'ont été aujourd'hui exprimés le sport, le tourisme, la culture ? Met-on réellement cela en place ou non et pourquoi ne mettrait-on pas la jeunesse dedans ?

Deuxième élément, qui vient avant le premier en fait, c'est : maintient-on la clause générale de compétence ou pas aux Conseils généraux et aux Régions ? Si on la maintient, on voit qu'il y a des possibilités d'action, si on ne la maintient pas, on voit bien que cela devient difficile, tout en ayant toujours en tête que la question financière viendra fortement impacter l'action possible des Conseils généraux et des Régions en matière de jeunesse, car elle risque de limiter plus ou moins la donne. Concrètement, un certain nombre d'élus de Conseils Généraux disent qu'un des objectifs de la réforme est que l'Etat dise, en gros : « vous avez les compétences, je vous donne l'argent car on transforme la plupart des systèmes de fiscalité propre, notamment pour les régions et les départements, je vous donne des dotations pour les remplacer et ces compétences, vous allez les exercer, et uniquement celles-là, à vous de jouer ».

Michel DINET, Président du Conseil général de Meurthe et Moselle répond : « faire cela ne m'intéresse pas » ; ce qui fait la noblesse de l' élu politique, c'est d'être en gros à la jonction entre le choix d'une fiscalité locale, et de l'autre côté, l'analyse des besoins sociaux, de faire l'équilibre entre les deux, pour déterminer une politique qui réponde aux besoins sociaux en fonction de la capacité économique du territoire. Lui dit : « si la réforme passe telle qu'elle est, il me sera très difficile de rester élu car mon objectif n'est pas de remplir des cases avec l'argent que l'on me donnera ». J'ai essayé de résumer les enjeux que l'on voyait autour de la réforme des collectivités, en particulier sur les compétences jeunesse, pour essayer de vous dresser le tableau et la perspective, pas très optimiste, dans laquelle on se situe ; mais je suis sûr que vous avez, vous aussi, des réflexions sur cela, ou des questions que vous vous posez ; certains ont aussi les réponses dans la salle. La parole est vôtre.

***Bruno BUFQUIN, Adjoint au maire de Douai***

Je suis adjoint aux affaires scolaires et à la jeunesse de Douai ; je vais donner mon sentiment pour compléter ce que je viens d'entendre ; on peut effectivement dire que les uns et les autres se désengagent, je vais prendre l'exemple du centre de loisirs, le Conseil général du Nord a supprimé la subvention le 18 juillet, alors que le centre des loisirs avait commencé depuis 10 jours. Il y a effectivement des financements croisés ; on peut taper sur l'Etat, mais je tape aussi sur le Conseil général ; le nerf de la guerre ce sont les finances publiques car nous sommes financés essentiellement par cela ; que ce soit les mairies, les communautés d'agglomération, le Conseil général et le Conseil régional qui font des choses excellentes ; dans certains secteurs on fait des choses très bien, dans d'autres on les fait moins bien ; prenons exemple sur ceux qui le font le mieux... et que chacun gère la chose au mieux possible chez soi ; je comprends votre position sur la représentativité jeunesse et les politiques générales jeunesse ; aujourd'hui, on sait bien que les communes ont une compétence ... pour les jeunes, et après, s'ils veulent faire un peu plus que les écoles maternelles et élémentaires, il faut qu'ils trouvent les économies suffisantes pour pouvoir le faire ; tout cela n'est pas facile.

***Thierry BUFFETAUD, Responsable du pôle enfance jeunesse à la mairie de Libourne***

Je pense que la machine du désengagement de l'Etat est en route depuis quelque temps tout de même ; on l'a vu, pour l'exemple, avec la manière dont les Caisses d'allocations familiales ont baissé leurs aides ; on a signé à une époque des contrats emplois jeunes qui ont favorisé la mise en place de projets, qui ont donné sens à certaines actions ... et là, petit à petit, cela s'est transformé en contrat-enfance-jeunesse avec des systèmes qui ne sont plus que comptables et tout est fait depuis quelques années pour baisser les aides ; cela devient tellement complexe que même leurs techniciens n'y comprennent plus rien, ils le disent en direct. Et nous, on ne comprend pas toujours grand chose ; en tout cas, il faut que les débats soient dans les chiffres et non pas dans le sens des actions ; en plus,

c'est de moins en moins clair, il devient complexe de monter des actions avec un système qui depuis longtemps fait en sorte qu'il y ait de moins en moins d'aides.

### **Mikaël GARNIER-LAVALLEY**

Je voulais revenir là-dessus, c'est ce qui me semblait important, si l'on regarde les évolutions depuis 5 ou 6 ans, la disparition des contrats éducatifs locaux, la transformation des contrats temps libre en contrats enfance-jeunesse, tout un tas de petites choses comme cela ont fait qu'effectivement, de plus en plus, les collectivités sont livrées à elles-mêmes, en particulier les communes, pour le développement de leur propre politique jeunesse. On pourrait se dire que ce n'est pas très grave, dans la mesure où elles vont les développer et les financer, sauf que la problématique de ce genre de réflexion est qu'il n'y a plus de solidarité entre les territoires ; les communes riches peuvent développer des actions nombreuses si elles le souhaitent ; elles ont plus de chances, car elles ont un certain nombre de moyens ; elles peuvent ne pas être bonnes, mais elles peuvent développer des politiques ; les collectivités qui sont les plus pauvres vont avoir de plus en plus de difficultés à lancer des politiques ou à poursuivre des politiques, car pour certaines, elles existent déjà ; cette difficulté risque de voir le développement de politiques jeunesse à double vitesse, ou au moins d'exacerber les différences qui existent aujourd'hui, sans qu'il y ait réellement d'objectif de solidarité entre les territoires.

Tout à l'heure je revenais sur les Conseils généraux et les Conseils régionaux, un certain nombre de Conseils généraux ont pris le pas sur l'Etat, en essayant de développer sur leur territoire, de venir à la suite de l'Etat, l'Etat se désengageant, à la fois sur l'aspect économique, mais aussi sur l'aspect de mise en réseau, de formation des acteurs, de développement, d'accompagnement de politiques locales intéressantes ; cela a été le cas, pour ne pas les citer, dans le Bas-Rhin, en Savoie, et quelques autres ; cela allait dans ce sens ; si jamais on leur retire cette possibilité, on se retire aussi la possibilité de remettre de la solidarité dans l'ensemble, et spécifiquement, la fin de la clause générale de compétence entraînerait quasi-automatiquement la disparition de ce type de politique, même si économiquement, de toute façon, leurs contrats risquent de faire les choix avant cela. Une question concrète : comment la réforme va toucher, autrement que le financement des associations ?

Je ne parlais pas pour la paroisse des associations, je parlais aussi pour la paroisse des collectivités, si l'on peut parler de paroisse en la matière ; concrètement, 2 choses risquent de vous toucher en tant qu'élus ou professionnels des communes et des intercommunalités ; la première est le fait que vous ne pourrez plus bénéficier éventuellement de financements croisés pour les actions que vous mènerez ; le paradoxe dans l'histoire est qu'aujourd'hui, le principal bénéficiaire des financements croisés est l'Etat qui, y compris sur ses missions régaliennes, appelle les communes, les intercommunalités, les Conseils généraux et les Conseils régionaux à financer, et pas n'importe quoi, y compris les commissariats de police par exemple ; c'est aussi un bénéficiaire de ces financements croisés ; c'est pourquoi nous avons dit « interdiction stricte », nous avons dit maintenant « encadrement », et il est probable que l'on trouve un peu d'assouplissement sur cette question de la fin des financements croisés. Si vous êtes une commune riche, c'est facile, vous le faites tout seul ; si vous êtes une commune moins riche, ce n'est pas si évident que cela ; et c'est valable pour vous en tant que collectivité, mais c'est valable aussi pour les structures jeunesse qui peuvent exister, associatives ou non, sur votre territoire ; cela peut avoir un impact très clair. Ensuite, si votre Conseil général ou votre Région développait des actions jeunesse, en direct envers un public jeune, ou indirectement en finançant des structures intermédiaires, qui peuvent être les collectivités, les associations, les équipements de quartier, etc. ces politiques s'arrêtant, la demande sociale risque de vous revenir, puisque vous êtes au plus proche du terrain.

### **Participant**

Je suis d'une commune moyennement riche, il manque peut-être un baromètre sur la richesse des collectivités ; nous avons été réunis dans le cadre de la direction départementale de la cohésion sociale pour redéfinir les CEL ; les financements croisés étaient déterminés, les actions présentées ne devraient pas être financées dans le cadre des contrats enfance jeunesse. Le dossier, comme les années précédentes, va déboucher sur exactement les mêmes financements ; le problème est qu'aujourd'hui, ils proposent des contrôles et des principes de fonctionnement - je parle des services de l'Etat et pas de la Caisse d'allocations familiales - mais ils n'ont personne derrière pour vérifier que les financements ne sont pas croisés.

**Mikaël GARNIER-LAVALLEY**

C'est un bel exemple ; c'est toute la difficulté de l'Etat aujourd'hui, de poser un certain nombre de règles et de les édicter, de faire en sorte que le monde associatif et les collectivités les remplissent, mais de n'avoir aucun moyen de contrôle en direct sur cette question ; cela ne veut pas dire qu'ils ne les auront pas.

**Jean-Marc DA PIEDADE, Directeur du service jeunesse à Fontenay-sous-Bois**

Avant que la clause générale de compétence ne soit arrêtée, on constate dans le Val-de-Marne que le Conseil général rencontre déjà des difficultés, dans le sens où les dotations aux villes et aux départements sont moindres ces dernières années, et le Conseil général du Val-de-Marne a déjà fait le choix de plutôt s'occuper des associations que des villes ; les villes subissent déjà de plein fouet le problème des financements croisés, sans que la question de la clause générale de compétence soit encore mise en cause.

**Mikaël GARNIER-LAVALLEY**

Cela illustre ce que je disais tout à l'heure sur le fait que, déjà, des Conseils généraux font des choix. Les FRANCAS ont fait une enquête sur 60 départements, assez intéressante, sur les décisions prises sur le budget de cette année.

**Virgile QUICHENIN, Elu à la jeunesse à Saint-Denis de La Réunion**

Il faut voir à quel endroit on se place du point de vue politique ; à Saint-Denis, nous avons mis la jeunesse en avant ; c'est une ville de 140.000 habitants, nous avons 85 écoles primaires et maternelles ... nous avons instauré un projet éducatif global et travaillé en périscolaire et dans le temps des vacances. Nous avons fait un partenariat avec différents partenaires, de la maternelle au CM2. C'est une volonté au niveau de la commune pour les enfants ; nous avons créé un plan vacances pour 1,2 M€, et j'ai peur que cela crée des disparités entre les communes, car on dira que telle commune fait quelque chose et telle autre non.

**Antoine CORREA, Président de l'association Champ de vision**

Aucun financement croisé, d'accord mais si des associations n'ont rien, pourquoi ne pourraient-elles pas bénéficier justement de ce financement croisé ?

**Mikaël GARNIER-LAVALLEY**

C'est bien ce que je disais ; la loi dira qu'une action ne peut pas être financée par 2 collectivités ; de l'argent public venant de deux sources différentes ne peut pas financer un projet.

**Antoine CORREA**

Pourquoi ? La loi ?

**Mikaël GARNIER-LAVALLEY**

Je n'en sais rien ; il y a un double discours là-dessus ; un premier discours est de dire qu'il faut que l'argent soit efficace, comme on va spécialiser certaines collectivités sur certaines compétences, ce sont ces collectivités qui devront financer ; ce discours se vaut ; et il y a un deuxième discours visant à dire : de toute façon, cela va vous simplifier la vie, car vous n'aurez qu'un interlocuteur ; plutôt que faire 1, 2, 3, 4 dossiers différents pour avoir 4 financeurs différents, vous n'allez plus en faire qu'un, donc vous allez y gagner ; c'est l'emballage de la réforme.

La réalité est que pour une structure qui a besoin de financer un projet, l'intérêt d'avoir de multiples financeurs est aussi de ne pas être dépendant dans sa relation au financeur, d'avoir un projet et de trouver un partenariat avec plusieurs acteurs, en particulier des collectivités différentes, pour financer ce projet. S'il n'y a plus dorénavant qu'une collectivité qui vous finance, vous vous retrouvez dans une situation de dépendance ; mais vous êtes tellement inventif que vous trouverez de l'argent dans le privé, notamment dans les fondations ; c'est le discours d'emballage de la réforme, mais le monde associatif, y compris de partout, et un certain nombre d'élus locaux, de directeurs de service jeunesse et d'autres services le voient, c'est d'ailleurs le problème de la culture, du tourisme et des sports, les acteurs du sport sont montés tout de suite au créneau, avec force sportifs de haut niveau, et des liens forts avec les médias.

Pourquoi ? Parce que si l'on interdit les financements croisés pour le sport, le sport associatif meurt ; car qui va construire les équipements ? Les communes toutes seules ? Qui va faire fonctionner les

clubs sportifs ? Les communes toutes seules ? Qui va financer les grands événements sportifs ? Les communes toutes seules ? Les Conseils généraux tout seuls ? Les Régions toutes seules ? Qu'a-t-on fait ? On dit qu'il y a une exception pour le sport. La culture : même topo ; cela veut dire que les scènes nationales ou locales, les conservatoires de musique, tout cela ne serait financé que par un acteur qui serait la commune, par exemple, ou le Conseil général, ou le Conseil régional, mais pas de financement croisé ; c'est la disparition de la culture ; et par ailleurs, le lien de dépendance très fort à une seule collectivité veut dire en gros que les élus d'une collectivité auront tout pouvoir sur la programmation d'un festival culturel, par exemple, ou d'une scène, ce qui n'est pas forcément bienvenu dans ce genre de condition ; exception sur la culture.

Le tourisme : on les a moins entendu, car tout de suite, les élus ont compris ce qui se jouait ; les politiques en matière de tourisme, aujourd'hui, notamment de communication, sont très partenariales, pour la « vente » d'un territoire ; exception pour le tourisme ; et quand on arrive sur la jeunesse, on nous dit « non, la jeunesse c'est ... ». C'est pour vous dire que sur un certain nombre de sujets, on est capable de trouver des exceptions, car on voit bien que cela va poser une difficulté ; c'est le cas pour ces trois secteurs ; cela a été clairement exprimé par les Ministres en charge de la réforme territoriale, Brice HORTEFEUX et son collègue ; y compris le rapporteur à l'Assemblée Nationale Dominique PERBEN a dit la même chose. C'est une opinion que je partage avec vous.

#### ***Guillaume SOLA, Président régional de la JOC Normandie***

Je voudrais revenir sur les financements des associations ; par exemple, si ce n'est financé que par une collectivité, les associations vont mourir ; une phrase me touche, quand on dit que la France ne peut pas vivre sans les associations ; les associations sont plus proches du terrain que les collectivités locales, elles touchent plusieurs catégories de personnes ; par exemple, à la JOC, nous faisons la formation pour les jeunes de 13 à 30 ans, mais il faut bien les payer et nous avons du mal à trouver des financements pour toutes ces formations ; ce problème nous choque, on n'arrive pas à clôturer nos budgets chaque fin d'année, par moments, on se trouve avec des dettes, on arrive à récupérer les années suivantes, mais cela ne nous facilite pas la tâche ; on commence à devenir trop dépendant des années précédentes. Financer par des acteurs privés, je ne suis pas trop pour ; ensuite les acteurs privés peuvent demander des comptes et demander de faire pour eux des projets qui n'entrent pas dans nos convictions ; là, on perdrait toute notre légitimité en tant qu'association ; on ne sera plus une association indépendante mais une association dépendante de l'Etat, des collectivités, des privés et autres, et il ne faut pas que cela arrive.

#### ***Mikaël GARNIER-LAVALLEY***

C'est une illustration de la discussion. Vous illustrez bien les difficultés qui se posent à la plupart des responsables associatifs aujourd'hui.

#### ***Olivier GRATACAP, Sociologue***

Si l'on veut prendre un peu de recul, voir ce que transforment sur les territoires cette approche et cette réforme, on ne fait même plus de politique jeunesse, c'est clair, c'est la fin des politiques jeunesse ; on va administrer une compétence, qui sera relativement cadrée ; quand on voit la difficulté qu'il y a aujourd'hui à mettre en place une politique jeunesse, à réunir un certain nombre d'acteurs, si on les cloisonne en plus dans l'administration d'une compétence qui devient d'autant plus stricte, c'est la fin de toute forme de politique.

Dernier point sociologique : là où l'on pouvait quand même en tant que sociologue se féliciter d'une certaine approche, on avait compris que les problématiques des jeunes débordaient le cadre de la compétence jeunesse, qu'il fallait au contraire essayer au maximum de réunir un certain nombre d'acteurs pour pouvoir avoir accès à ce que l'on appelle « la solidarité des problématiques » que peuvent rencontrer les jeunes (car ce n'est jamais dans un seul domaine ou un seul cadre) on voyait à partir de là ces choses avancer ; on voyait notamment beaucoup de collectivités locales qui parlaient fortement sur ces questions d'essayer d'avoir une approche véritablement politique de la chose, coordonnée, etc., dont vous avez cité quelques exemples rapidement tout à l'heure, là, c'est le mouvement exactement inverse.

Faire de la jeunesse simplement l'administration d'une compétence que l'on aurait définie de cette manière, le problème est un peu plus grave ! Je ne minimise pas tout ce que l'on vient de dire jusqu'ici, mais financements croisés ou non ... On est sur une logique qui est en train d'être mise en place, sur la délimitation stricte d'une population, notamment la question, non pas de sa prise en

compte, mais véritablement de sa prise en charge. Nous avons à partir de là un souci d'ordre politique au sens propre du terme, car cette réforme est profondément anti-politique.

**Mikaël GARNIER-LAVALLEY**

Y a-t-il quelqu'un d'une intercommunalité qui aurait pris la compétence jeunesse ? Pour répondre à votre question, il pourrait être intéressant d'être sur le niveau intercommunal ; il y a quand même plusieurs expériences d'intercommunalités sur cette question avec plus ou moins de succès.

**Participant**

Il y a quelque chose que je n'arrive pas à lire dans ce projet législatif ; on vient d'évoquer qu'il y aurait deux clauses d'exception possibles, ou trois, culture, sport et tourisme ; n'est-ce pas le fait de lobbyings plus puissants que ceux des réseaux de la jeunesse ? Que je sache, la jeunesse ou les jeunes devraient accéder aux réseaux culturels ou sportifs, quelque part, éventuellement ? Notre difficulté est qu'à certains moments, on parle de missions thématiques : sport, culture, et à d'autres moments, on parle de publics ; pour croiser les 2 éléments, c'est un exercice relativement périlleux ; il faudrait peut-être que l'on essaie d'insister auprès des parlementaires pour y voir plus clair ; je sais que c'est complexe, ils n'ont pas forcément ces lectures.

**Mikaël GARNIER-LAVALLEY**

Ces deux questions se rejoignent et sont assez fortes ; je peux vous répondre de 2 côtés : une première casquette qui n'est pas celle de directeur de l'ANACEJ, mais celle de secrétaire général du CNAJEP, qui est la coordination des acteurs du monde associatif en matière de jeunesse et d'éducation populaire ; vous avez un stand, vous pourrez y passer tout à l'heure. Le CNAJEP rassemble plus de 70 mouvements nationaux, qui sont eux-mêmes des émanations du niveau local ; cela a fortement impacté notre activité ; nous nous sommes justement posé la question telle que vous la posez : qu'est-ce que cela impacte sur le fonctionnement associatif ? Qu'est-ce que cela impacte sur le rapport au citoyen ? Qu'est-ce que cela impacte sur les politiques développées par le monde des collectivités territoriales, en lien avec les associations ? Comment la relation de partenariat associations/collectivités territoriales/Etat se noue ? Sur quelles bases ? Et ainsi de suite. Et du coup : qu'est-ce que la réforme transforme réellement ? De notre avis, c'est le cas.

Qu'avons-nous fait ? Premier élément, comme c'est complexe, il faut trouver les moyens de « populariser », de décrypter la réforme et populariser ce qui se passe ; nous avons mis en place un séminaire avec des acteurs, qui se réunit une fois par mois et essaie de phosporer en auditionnant, pour avoir une qualité d'expertise sur le débat, qui nous permette d'avoir une analyse juste, de prendre des positions justes et ensuite, d'amener les propositions qui suivent là-dessus. La JOC fait d'ailleurs partie du CNAJEP.

Ensuite, un essai de travail d'interpellation des parlementaires sur cette question, les présidents de groupe, membres des commissions en charge de la réforme, interpellation des Ministres, et ainsi de suite ; et travail en commun avec d'autres réseaux de collectivités territoriales, soit en son sein, c'est le cas de l'ANACEJ par exemple, soit avec d'autres comme l'ADF, l'ARF, l'AMF, et ainsi de suite. On ne peut pas dire que l'on rencontre un très grand succès de ce côté, mais on fait le travail qu'il faut pour essayer de populariser cela. Le CNAJEP publiera d'ailleurs un livre blanc début décembre sur cette question et invite à une grande rencontre qui aura lieu à la maison du sport français, au siège du CNOSF, à côté du stade CHARLETY le 13 décembre. Magali pourra vous renseigner si vous vous posez des questions, elle est présente. Sur l'aspect coordination des associations de jeunesse et d'éducation populaire, c'est le premier élément.

Deuxième élément, pourquoi est-ce que le monde jeunesse n'a pas un écho plus large pour répondre à vos questions par rapport au tourisme, au sport ou à la culture ? Tout simplement parce qu'il est beaucoup moins puissant que ces trois ensembles ; les sportifs sont extrêmement puissants, parce qu'ils ont de la visibilité, très forte ; ils ont un réseau de lobbying très fort et ils ont des moyens financiers à la mesure de tout cela. C'est simple, quand le sport a un problème, il envoie 3 sportifs de haut niveau discuter avec les Ministres, les parlementaires, et ainsi de suite ; et au sein même des parlementaires, il se trouve qu'il y a des sportifs de haut niveau, qui se rappellent très régulièrement cela. C'est très simple le lobbying des sportifs, il n'y a pas plus simple ; en général, il obtient assez rapidement ce dont il a besoin.

Les cultureux, excusez-moi du terme, là aussi visibilité, structure assez forte de lobbying par les luttes successives qu'ils ont eues, et les élus locaux en charge de la culture échangent aussi assez fortement et ont des outils de dialogue entre eux, ils interpellent très rapidement le Ministère de la culture ; tout le monde sait aujourd'hui que l'activité culturelle est une activité économique importante dans le développement des collectivités territoriales, et tout le monde est attentif aux financements derrière ; là aussi, les réseaux fonctionnent relativement bien. Quant au tourisme, c'est une manne économique tellement forte que, là aussi, les réseaux fonctionnent. La difficulté du secteur jeunesse est qu'il a du mal à être fédéré ; le monde associatif l'est, les collectivités sont assez peu fédérées sur cette thématique, pour plein de raisons, notamment pour des raisons je pense assez économiques : faire fonctionner des réseaux, cela coûte de l'argent, et tout le monde n'a pas envie de mettre de l'argent dans le fonctionnement de réseaux ; il n'y a donc pas de réseaux énormes sur les questions de jeunesse des collectivités au sens strict du terme ; cela ne veut pas dire que cela n'existe pas, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas des prémices, mais c'est ainsi.

Plus globalement, il est très difficile, vous le verrez depuis un certain nombre d'années, de faire avancer quelque chose de positif en matière de politique jeunesse ; regardez les 30 dernières années, on n'a pas réussi à avoir des conquêtes très fortes en matière de jeunesse ; c'est probablement un problème de cadrage général, mais aussi de lien entre un discours qui est le nôtre, discours éducatif et émancipateur, face à une opinion publique et à des décideurs qui à un certain moment nous renvoient un autre discours en matière de jeunesse ; tout le monde n'a pas le référentiel « jeune égal ressource » comme point cardinal de son action en matière de jeunesse ; il faut quand même avoir cela en tête. C'est un essai de réponse ; cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas une possibilité à terme d'arriver à quelque chose qui pourrait fédérer ces ensembles ; il y a des débuts, mais c'est difficile.

**Guillaume SOLA, Président régional de la JOC Normandie**

Je suis un peu comme le politique, je cumule des mandats, je suis aussi membre du conseil d'administration du CRAJEP Haute Normandie, qui est un peu comme le CNAJEP mais au niveau régional ; au niveau des collectivités locales c'est très flagrant, elles sont en train de se dissoudre et fusionner avec d'autres, elles perdent leur identité, elles perdent des apports qu'ils pouvaient avoir dans leur ville ; nous nous forçons à aller vers elles pour voir comment les aider à se relever, à rester eux-mêmes.

**Mikaël GARNIER-LAVALLEY**

Vous parlez des associations ?

**Guillaume SOLA**

Des intercommunalités.

**Mikaël GARNIER-LAVALLEY**

Des intercommunalité qui disparaissent en fusionnant avec d'autres, d'accord.

**Guillaume SOLA**

Nous apportons notre soutien, nos idées quand ils font appel à nous, mais on ne le voit pas souvent, car ils ne pensent pas forcément que nous sommes là, que nous pouvons les aider ; quand les communes sont dans ces difficultés, elles oublient souvent la jeunesse ; elles ont tendance à l'oublier et se sauvegarder.

**Mikaël GARNIER-LAVALLEY**

C'est Thomas SCUDERY, élu en charge de la jeunesse à Metz qui a coordonné ce travail autour d'un livre d'or sur « Envie d'agir », programme récent quand même, qui date de 2004. « Envie d'agir » a repris plusieurs dimensions dont « Défi jeunes » ; c'est pour resituer le contexte ; il y a une succession de dispositifs d'accompagnement des projets de jeunes que le Ministère a mis en place, qui s'est transformé en 2004 pour s'appeler « Envie d'agir » qui aujourd'hui fait l'objet d'une disparition, notamment d'un point de vue budgétaire à partir du budget de 2011 ; « suspension » selon les instructions.

Je partage ce que vous dites, d'ailleurs dans un certain nombre de départements, c'est le cas de la Meurthe et Moselle et plus globalement de la Lorraine, il y a un pilotage collectif de l'ensemble des acteurs avec un club des partenaires, où y compris des entreprises ont mis au pot, et continuent de mettre au pot ; mais toute la dynamique risque de s'arrêter à cause de cela.

***Moustapha CHOUIREB, Responsable du service jeunesse et sports à la ville de Grand Quevilly***

Pour revenir sur les financements croisés et les exceptions du tourisme, du sport, de la culture, c'est un peu ras du sol le côté financement, mais on en a bien besoin ; pour expliquer la différence entre le sport et la jeunesse, ce n'est pas lié uniquement à des performances sportives, ou des professionnels du sport qui sont devenus des élus ou des hommes politiques, qui parfois disent pas mal de « conneries » ; il y a aussi des représentants d'intervenants sportifs qui font pression dans le cadre d'un syndicat qui s'appelle l'ANDIS et des élus du sport qui s'organisent aussi au travers de l'ANDES ; sur la jeunesse, nous avons beaucoup à faire sur ce terrain, car nous n'avons aucune représentativité dans les espaces publics pour exprimer nos inquiétudes quant à la réforme territoriale par exemple ; quand on regarde la réactivité qu'a eu le sport par rapport à cette réforme, le 2 avril, ils se sont réunis à Martigues pour en discuter déjà ; nous attendons, nous, le mois d'octobre, avoir le NEUJ PRO (heureusement que nous avons NEUJ PRO sinon nous ne nous verrions jamais) pour pouvoir discuter de la réforme territoriale mais elle est bien ancrée, et maintenant, pour ressortir de ce travail parlementaire, il faudra ramer sérieusement.

***Mikaël GARNIER-LAVALLEY***

Je ne peux vous laisser dire cela ; il y a une journée sur la réforme territoriale en matière de jeunesse qui s'est déroulée le 16 juin à Schiltigheim en Alsace, que nous avons organisée, au nom de l'ANACEJ.

***Moustapha CHOUIREB***

Il faut revoir les réseaux d'information et de communication alors !

***Mikaël GARNIER-LAVALLEY***

Je le dis juste comme cela, nous sommes peut-être mauvais communicants, en l'occurrence, cela a eu lieu. Je reviendrai là-dessus, mais vous avez raison ; ceci dit quand même, le lobbying des sportifs est multi-facettes, mais il a des ambassadeurs qu'aucun mouvement de jeunesse et d'éducation populaire et des collectivités territoriales en matière de jeunesse n'ont ; c'était juste l'illustration que je voulais vous donner ; il faut juste espérer que dans le remaniement, on n'ait pas un sportif qui s'occupe de la jeunesse de nouveau, puisqu'on en parle. Les expériences de sportifs de haut niveau reconvertis en Ministre de la jeunesse et des sports n'ont jamais été très bons.

Sur « Envie d'agir », Marc-Philippe DAUBRESSE sera là demain matin, je pense que vous pourrez lui poser la question ; la réponse qu'il risque de vous faire, qui est une réponse que nous partagerons ensemble, c'est qu'aujourd'hui, la très grande majorité des financements des projets de jeunes n'émane plus de l'Etat mais des collectivités ; de ce point de vue, la fin d'« Envie d'agir » n'impactera que de manière très minime, ce n'est pas mon vocabulaire à moi, l'ensemble des aides disponibles pour les projets de jeunes ; mais là où vous avez raison, c'est peut-être ce qu'il faudra lui dire, « Envie d'agir » permettait une synergie au plan local entre différents acteurs et de mettre l'accent sur le partenariat entre l'Etat, les collectivités, le réseau associatif, les points d'appui ; du coup, la suspension annoncée, voire la suppression, est une erreur, car elle casse ces dynamiques et ces partenariats locaux ; c'est à mon avis le point sensible de leur argumentation autour de la suspension. Si des gens du Ministère veulent prendre la parole, j'en serai ravi !

***Anne-Marie BOURROUILH, Fédération française des MJC***

Je me rajoute à ces inquiétudes, sur le fait que la jeunesse ne soit pas une compétence reconnue, obligatoire, etc., cela nous inquiète forcément à plusieurs titres ; on a parlé du fait qu'il n'y aura peut-être pas de solidarité entre les communes riches et les communes pauvres ; qu'elles soient riches ou pauvres, de toute façon, de fait, il y aura des disparités dans les politiques jeunesse, en fonction de la volonté politique des communes d'intervenir ou pas en direction de la jeunesse ; de fait, les disparités vont exister.

L'autre question que l'on peut se poser est celle de la place de la vie associative ; si les communes sont toutes seules à devoir financer une politique jeunesse, il y aura moins de dispositifs partenariaux, etc., quelle place aussi à la vie associative dans les actions et les politiques jeunesse ? Bien évidemment, nous considérons que c'est aussi une richesse et une diversité d'expériences possibles. Dernière question : dans les MJC, on se rend compte que beaucoup de communes font appel à nous sur le terrain de la jeunesse dans les quartiers, des « jeunes difficiles » ; comment éviter que les politiques jeunesse deviennent, sans porter de jugement ou avoir d'a priori, mais c'est aussi une réalité dans certaines communes, et c'est une obligation, bien évidemment, que de prendre en compte

ces difficultés ; comment faire en sorte pour les communes qui n'auront pas forcément toujours les moyens de traiter de la jeunesse en général, de façon globale et un peu transversale, et pas uniquement de se cantonner à des politiques de prévention par exemple ; nous en avons parlé, bien sûr, c'est important ; comment éviter de tomber aussi dans ce type de stigmatisation ? C'est encore un des soucis.

**Participant**

Une remarque sur « Envie d'agir », il semblerait que les Caisses d'allocations familiales aient effectivement déjà envoyé des appels à projets qui concernent ce dispositif, projet qui serait porté non pas par des jeunes eux-mêmes, mais plus par des structures, dont les jeunes seraient participants ; ce qui était assez comique dans la situation est que l'on nous a proposé de remplir ces projets entre le 15 juillet et le 31 août pour 2011, je ne pense pas que beaucoup de structures aient eu les moyens de les remplir, dans la mesure où les animateurs étaient plutôt occupés l'été !

**Mikaël GARNIER-LAVALLEY**

Vous avez globalement reçu des appels de cet ordre ?

**Participant**

Dans les mêmes délais.

**Patrice ORIA, Directeur du centre culturel et sportif du Haut-Lignon en Haute-Loire**

Je vais dans ce sens, nous l'avons reçu le 15 août pour répondre le 30. Les derniers éléments que j'ai sur ce dossier est que l'on devrait avoir des réponses aux dossiers dans les 15 jours qui viennent, pour mettre en place à partir du mois de novembre ; c'est un élément important. Je reviendrai surtout sur les disparités entre communes riches et communes pauvres ; ma question sera simple : au niveau des territoires ruraux de montagne, je suis en Haute-Loire, en haut, à 1.000 mètres, nous avons déjà une communauté de communes de près de 8.000 habitants, plus de 30 % de jeunes de 11 à 16 ans ; ces jeunes sont en train de partir faute de moyens, faute de possibilités de mettre en place des actions et ces financements croisés qui vont disparaître. Il y a peut-être à imaginer et penser qu'il y a aussi des jeunes en haut, dans la montagne, qu'il faut faire vivre ces pays, ces secteurs.

**Mikaël GARNIER-LAVALLEY**

Vous prêchez un convaincu ; nous pouvons faire le croisement avec le tourisme ; ce serait intéressant. Y a-t-il des élus dans la salle ? Nous avons entendu beaucoup de techniciens et peu d'élus.

**Patrick POCHON, Directeur du pôle éducation-animation de la ville de Gonfreville-l'Orcher, Seine-Maritime, près du Havre**

J'ai peut-être la chance d'être dans une commune qui a fait le pari de la jeunesse depuis de nombreuses années, qui malheureusement, ou tant mieux peut-être pour les jeunes, a porté souvent seule tout ce travail autour de la jeunesse sans grand financement public ; cela m'amène à dire que la question du financement de l'action jeunesse par les pouvoirs publics n'est pas forcément très récente, je pense que depuis de nombreuses années, on attend que les pouvoirs publics s'intéressent de plus près à la jeunesse du pays. Aujourd'hui, c'est du moins une inquiétude que j'exprime, je pense qu'il faut que l'on s'interroge sur le devenir des communes en tant que telles ; il est vrai qu'il y a un grand risque de disparité selon l'implantation territoriale, mais on laisse entendre que peut-être, celles qui seront les plus à l'aise pour développer des actions jeunesse seront celles qui seront intégrées dans les métropoles ; très sincèrement, je suis vraiment très inquiet du devenir de ces communes, car au final, elles disparaîtront et on banalisera, on généralisera une action jeunesse qui par ailleurs pouvait être aujourd'hui plus ou moins originale en fonction de l'engagement des élus locaux.

C'est une véritable inquiétude. Je pense que finalement, au regard de ce qui est le sport, le tourisme, la culture, il faut que l'on ait un regard plus global sur tout ce qui touche à la jeunesse ; la jeunesse n'est pas que l'animation, nous sommes d'accord, c'est le sport, la culture, la santé, etc. Il faut que l'on ait véritablement un élargissement de nos champs de réflexion, qui existe déjà ; je prêche des convaincus je pense ; cela m'amène en tout cas à revenir sur des bases militantes et revendicatives ; on a l'air d'être tout malheureux de ne pas savoir comment faire remonter nos réflexions aux pouvoirs publics aujourd'hui, mais la jeunesse peut s'exprimer, elle a des choses à dire, que ce soit les étudiants, les lycéens, ou les parents qui s'occupent des plus jeunes ; toutes ces personnes, il faut qu'on les intègre dans nos réflexions, qu'on leur donne une place ; c'est avec elles que l'on va pouvoir

certainement faire remonter l'importance d'un regard nouveau sur les jeunes de notre pays. J'écoutais encore ce matin un débat à la radio, j'entendais des ministres qui disaient « les enfants de 16 ans n'ont rien à faire dans les manifestations » et les enfants de 16 ans disaient « nous avons tout compris », c'est un grand mot, « en tout cas, on est capable de retenir un certain nombre de choses et d'apporter notre pierre aux revendications actuelles ». Aujourd'hui, les mouvements d'éducation populaire, l'ensemble des associations, les collectivités doivent mobiliser leur jeunesse.

**Mikaël GARNIER-LAVALLEY**

Espérons que le message soit entendu.

**Elisabeth FAUDOT, Conseillère jeunesse éducation populaire à la Direction départementale de la cohésion sociale du Puy-de-Dôme**

J'ai un peu d'antériorité dans la fonction ; tout ce que j'entends révèle une inquiétude importante sur la prise en compte des questions de jeunesse, mais de quoi parle-t-on quand on parle de jeunesse ? C'est toujours une grande interrogation !

**Mikaël GARNIER-LAVALLEY**

C'est un peu facile !

**Elisabeth FAUDOT**

C'est un peu facile, mais en même temps, on fait un espèce d'amalgame sur les questions transversales de la jeunesse ; dans les services de l'Etat en particulier, nous avons quand même travaillé plus particulièrement sur l'aspect complémentarité éducative, le temps de loisirs des jeunes, le rythme des enfants, etc. Je ne reviens pas sur d'anciens dossiers, si l'on peut dire, mais quand même avec une approche, notamment, sur les questions de mineurs et de complémentarité éducative dans le champ éducatif, etc. Je pense quand même que l'on sort d'une période où effectivement, il y avait des synergies, des complémentarités partenariales, avec un regard de service public malgré tout très ancré dans une attention particulière à ces questions, qui actuellement sont complètement diluées dans des questions de compétences, où le principe de solidarité n'existe absolument plus ; chacun se débrouille dans son coin du mieux qu'il peut, en essayant d'apporter des réponses particulières à des jeunes, ou bien en difficulté, ou bien des questions plus générales sur la jeunesse ; mais je pense que l'on est en train de faire des amalgames, qui sont quand même regrettables ; car on ne peut pas prendre la jeunesse, comme cela, comme une masse informe, il y a des jeunesses, d'une part, et des problématiques de territoire qui ne sont pas les mêmes ; au fin fond de la campagne, sur les questions urbaines, les masses de jeunes sont autrement plus considérables ; au fin fond des campagnes, on a un isolement, un problème d'image notable.

Chacun doit essayer d'apporter une réponse, mais avec une coordination et une synergie ; vous évoquez le problème de la synergie tout à l'heure ; à un moment donné, il faudrait qu'il y ait des réseaux et une consolidation des réseaux sur ces questions, qui existent, qui sont mal reconnus, mais qui sont essentiels, me semble-t-il.

**Mikaël GARNIER-LAVALLEY**

Tout à l'heure, j'ai interpellé des élus et nous en avons un qui veut prendre la parole.

**Alain THOMAS, Vice-Président de Rennes Métropole, en charge de la jeunesse**

Rennes Métropole, 37 communes, 400.000 habitants, n'a pas la compétence jeunesse ; il y a un Vice-Président en charge de la jeunesse ; je me suis demandé ce que je pourrais faire ! La première des choses a été de réunir tous les adjoints à la jeunesse des 37 communes et depuis 2 ans, nous faisons un travail en commun ; nous avons entendu tout à l'heure le mot de mutualisation ; il y a surtout une mutualisation des idées ; il faut savoir que dans les métropoles, les compétences sont celles que donnent les communes ; on ne peut pas exercer une compétence que n'a pas donnée une commune ; en revanche, les communes nous ont donné la compétence transport, la compétence déchets, développement durable, habitat, etc. Au travers de ces compétences, la jeunesse intervient, car forcément, la jeunesse est un peu partout ; nous essayons avec tous les Vice-Présidents en charge de ces différents dossiers de voir comment axer des actions en direction de la jeunesse. Je ne crois pas du tout à ce que les communes un jour votent la compétence jeunesse à une métropole ; nous l'avons entendu tout à l'heure un peu ; je crois que les communes veulent garder cet aspect ; c'est la proximité. Elles sont toujours prêtes à nous demander de l'argent, sans donner la compétence, ce qui nous pose quelques problèmes au niveau juridique ; mais nous pouvons avoir quelques thèmes forts

en intercommunalité du type l'information jeunesse ; c'est certainement un point que l'on peut développer d'une manière importante ; nous pourrions porter des thèmes de manière ciblée.

Deuxième point, nous avons parlé tout à l'heure des régions et des départements, la première chose que j'ai faite quand j'ai été nommé, c'était d'essayer de travailler avec la Région, le Département, la grande ville, la ville centre de Rennes ; je me suis aperçu, c'était extrêmement intéressant, je vous encourage à le faire, que chacun veut faire ; on est élu, on veut justifier nos salaires, chacun veut faire sa petite politique, son petit travail, et on s'aperçoit que dans les communes, des politiques ne sont même pas complémentaires mais quelquefois concurrentielles. Il y a là tout un travail aussi ; l'Etat doit s'amuser quand il voit cela ! Il faut que l'on montre l'exemple, avoir des choses où l'on est vraiment en complémentarité, travailler en commun, ensemble ; la région, Rennes Métropole, je suis très intéressé par elle ; d'autant plus que la région Bretagne a pour la première fois aussi un Vice-Président en charge de la jeunesse, non seulement cela, mais première Vice-Présidente à la jeunesse ; c'est un moment fort pour nous également ; je crois qu'il faut vraiment que l'on soit très attentif à cet aspect ; je ne vais pas plus loin.

***Mikaël GARNIER-LAVALLEY***

Je vous remercie tous ; vous avez discuté de plein de choses ; on a parlé de la réforme territoriale, vous avez noté vos inquiétudes sur la réforme, sur la question des financements ; chacun a rappelé que la question importante était la volonté politique, qui pouvait être un élément clef du développement des politiques jeunesse ; vous étiez inquiets sur la disparition d'« Envie d'agir » et sur la différence entre les territoires ; demain, vous aurez l'occasion d'en reparler.

Pour ma part, je vous invite, si le débat vous intéresse, à récupérer un cahier de l'ANACEJ, car exceptionnellement, nous le donnons à NEUJ PRO celui-là, qui essaie de faire le point sur la réforme, ses enjeux, et donne la parole aux associations de collectivités des différents niveaux et en plus, donne des exemples de politique jeunesse sur l'ensemble des niveaux, et donne la parole aussi bien au Ministre, au CNAJEP qu'aux représentants de l'UNSEP-UNSA ; j'ai été ravi d'être avec vous ; bon retour ; ce n'est que le début de NEUJ PRO et nous continuerons à discuter plus tard.